

**Délibération n° 2024-109  
Séance du 5 novembre 2024**

Mise en ligne le 8 novembre 2024

-----  
Convention avec SUEZ relative à la  
réalisation d'essais de cuisson  
d'échantillons de boues d'épuration à  
Seine-Aval  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu ses délibérations n° 2021-081 du 21 septembre 2021, portant élection du Président n° 2021-086 et n° 2021-087 du 21 septembre 2021, donnant délégation au Président de certaines attributions du Conseil d'Administration,

Vu le rapport de présentation en date du 24 octobre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver une convention avec SUEZ relative à la réalisation d'essais de cuisson d'échantillons de boues d'épuration à Seine-Aval,

Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Approuve la convention avec SUEZ relative à la réalisation d'essais de cuisson d'échantillons de boues d'épuration à Seine-Aval.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.

**Article 3 :** Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

**François-Marie DIDIER**

